

Préface

Luc Devillers OP
Professeur d'exégèse et de théologie du Nouveau Testament
(Université de Fribourg, Suisse)

Les 14 et 15 septembre 2017, à l'initiative de la chaire francophone de Nouveau Testament de l'université de Fribourg (Prof. Luc Devillers, Lecteur James Morgan, Chargée de cours Chantal Reynier), et avec le concours de la chaire germanophone (Prof. Thomas Schumacher), d'un collègue de Lausanne (Prof. Simon Butticaz) et d'un autre d'Angleterre (Prof. Steve Walton), a été organisé à Fribourg un colloque international intitulé : « Le corpus lucanien (Luc-Actes) et l'historiographie ancienne : quels rapports ? » Ce colloque a sollicité la participation active d'une douzaine de collègues de divers pays. Quelques étudiants, doctorants, professeurs émérites et auditeurs libres en ont suivi les débats. Le présent volume contient les actes de ce colloque qui, aux dires de plusieurs participants, s'est déroulé dans une excellente atmosphère, à la fois scientifique, ouverte et conviviale. En raison de l'organisation au même moment de journées d'accueil de futurs étudiants sur le site universitaire « Miséricorde », l'administration centrale de l'Université de Fribourg nous avait recommandé de tenir notre colloque dans autre lieu, éloigné de l'agitation et plus calme. C'est pourquoi nous nous sommes réunis à l'« Albertinum », maison bien connue des vieux Fribourgeois.

Deux tâches incombent à l'auteur de cette préface. Tout d'abord, il lui revient de présenter le lieu du colloque, en soulignant les liens qui unissent cette maison privée à l'Université de Fribourg et à sa Faculté de théologie. Il apparaîtra ainsi que le choix d'y tenir un colloque scientifique ne déroge pas aux règles de la vie universitaire. Dans sa deuxième partie, le préfacier introduira les diverses contributions du volume. Elles reprennent en grande partie les exposés oraux donnés à l'Albertinum par les participants du colloque, avec, le cas échéant, d'éventuels réaménagements, compléments et retouches.

L'Albertinum, lieu historique pour la vie académique fribourgeoise

C'est à cinq minutes à pied du campus « Miséricorde », site historique de l'Université de Fribourg, que le colloque s'est tenu. La maison qui l'accueillait se nomme l'Albertinum. De quoi s'agit-il exactement ? Quel est le sens de ce nom ? Et surtout, quels sont les liens entre ce lieu et l'Université de Fribourg ?

L'ancêtre de la Faculté de droit

C'est en 1889 que fut fondée l'Université de Fribourg. Par rapport à d'autres institutions académiques suisses au parcours multiséculaire, nées en particulier à l'occasion de l'arrivée de la Réforme dans cette partie de l'Europe, l'Université de Fribourg fait figure de pousse tardive. Et pourtant, les choses sont à nuancer. En effet, dès 1763 fut créée à Fribourg une École de droit. Souvent appelée par la suite « Académie », cette École s'installa dans le bâtiment qui, par la suite, reçut le nom d'Albertinum¹. Or, cette École est l'ancêtre de l'actuelle Faculté de droit.

¹ Plusieurs de ces informations ont été puisées dans l'ouvrage commémoratif dirigé par René PAHUD DE MORTANGES (éd.), *250 ans de droit à Fribourg. Un regard sur l'histoire de l'École de droit et de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg (1763-2013)*, Schulthess Verlag, Zürich, 2013. On a aussi tiré profit d'une communication de Jean DUBAS, « L'Académie de Fribourg, un bâtiment à géométrie variable », présentant une exposition organisée en 1997 par le Musée d'Art et d'Histoire de Fribourg.

Lorsque, en 2013, cette dernière célébra à l'Albertinum ses 250 ans, l'Université de Fribourg n'avait pas encore la moitié de son âge, 125 ans. C'est dire que l'activité académique a imprégné les murs de la maison Albertinum depuis fort longtemps.

En réalité, lors de la création de l'École de droit de Fribourg (10 mars 1763), le bâtiment n'avait ni la forme ni la taille qu'on lui connaît actuellement. Sur l'emplacement de l'ancienne maison « du cloutier », on construisit en 1762 un bâtiment polyvalent. Le rez-de-chaussée servait de halle aux vins : deux portails latéraux permettaient aux charriots de passer avec leur précieuse cargaison, d'où de vastes caves en sous-sol. On y entreposa aussi des grains. Derrière une façade décorative, deux étages abritaient de grandes salles : c'est là, au premier étage, qu'une trentaine d'étudiants juristes suivirent les cours dispensés par deux professeurs, l'un pour les « Institutes » et la « Municipale », le second pour les « Digestes » et le « Droit pénal ». En 1789, médecins, chirurgiens et pharmaciens de la ville et du canton reçurent la permission de se réunir dans une des salles de l'École de droit.

La présence de l'École de droit dans ce lieu ne dura pas cinquante ans, et connut même une interruption de trois ans (1798-1801), lorsque les troupes de Napoléon, menées par le Général Brune, arrivèrent à Fribourg (2 mars 1798). Durant cette brève occupation, le bâtiment devint hôpital militaire, caserne de cavalerie – avec une écurie ! –, puis à nouveau hôpital – mais pour soldats syphilitiques ! En 1803, la Garde d'honneur s'y installe. Finalement, dès 1812, les cours de l'École de droit furent dispensés ailleurs : dans les locaux du Collège Saint-Michel, voisin de l'Albertinum. 70 ans plus tard, en 1882, le Grand Conseil fribourgeois décida de convertir cette École de droit en Faculté indépendante, préparant ainsi le terrain à son insertion dans la future Université, qui sera créée en 1889.

Un bâtiment aux multiples fonctions

La présence de l'École de droit dans le bâtiment de l'Albertinum constitue la première phase d'un contact étroit entre le milieu universitaire et cette maison. Il y a donc plus de 250 ans que celle-ci est marquée par la présence de professeurs et d'étudiants. Cependant, cette activité intellectuelle, avant de reprendre en 1890 avec les Dominicains, s'interrompt en 1812. Le bâtiment reçut alors diverses affectations successives : d'abord, caserne pour la milice cantonale ; puis, dès 1840, école des filles de la Ville, avec en 1841 un « Magasin des pompes » au rez-de-chaussée. Enfin, ce fut un hôtel : en effet, en 1863 M. Monney, maître d'hôtel dans un grand restaurant de la ville, acheta l'école des filles pour en faire un hôtel touristique de grande classe, en lien avec l'arrivée à Fribourg du chemin de fer. Ce fut l'« Hôtel de Fribourg et de Zähringen », dit encore « Freiburger Hof ». C'est alors que le troisième étage a été construit. Mais le succès ne fut pas au rendez-vous, et en 1887 l'hôtel fut vendu.

Celui qui s'en porta acquéreur, au nom d'un consortium de quatre Fribourgeois, n'est autre que le Conseiller d'État Georges Python, dont le nom fut donné plus tard à la place qui jouxte l'Albertinum. Le célèbre fondateur de l'Université de Fribourg acheta l'ancien hôtel, mais le revendit bientôt aux Pères dominicains, appelés à participer à la fondation de la Faculté de théologie (1890). À cet effet, l'État de Fribourg avait signé une convention avec l'Ordre des Prêcheurs (Dominicains), s'engageant à loger les Pères destinés à l'Université. En réalité, les religieux durent acheter pour un prix élevé l'ancien hôtel, et M. Python réalisa au passage un joli bénéfice.

Naissance de l'Albertinum

Ce sont les Pères dominicains, nouveaux propriétaires de l'ancien hôtel, qui lui donnèrent le nom sous lequel il est toujours connu des Fribourgeois : l'Albertinum. Mais pour quelle raison n'ont-ils pas placé leur maison sous le patronage évident d'un saint, comme c'est la coutume dans les ordres religieux catholiques ? Il faut se souvenir que la Constitution fédérale de 1874 avait interdit la fondation de nouveaux couvents. Les premiers Pères dominicains auraient bien voulu placer leur couvent sous le patronage de saint Albert le Grand. Mais puisque cela leur était interdit, ils appelèrent leur maison « Albertinum », afin de garder un lien discret avec la grande figure dominicaine qu'ils invoquaient comme protecteur. En effet, Albert, dominicain souabe du XIII^e siècle, fut d'une fécondité scientifique extraordinaire : savant, botaniste, vulcanologue, mais aussi philosophe, théologien et prédicateur ; il fut même, pendant deux ans, évêque de Ratisbonne (Regensburg) ! C'est lui qui, tandis qu'il enseignait à Paris, reçut parmi ses premiers disciples dominicains le futur saint Thomas d'Aquin. Paris a gardé trace de son passage en lui dédiant l'actuelle Place Maubert – « Maître Albert » –, tandis que l'Université de Fribourg a choisi pour sa fête annuelle (son *Dies academicus*) le jour de la commémoration liturgique d'Albert le Grand : le 15 novembre.

Au moment de l'arrivée à Fribourg des premiers enseignants dominicains (théologie et philosophie), de plus jeunes religieux étaient accueillis comme étudiants. L'Albertinum devint alors aussi un « convict », c'est-à-dire une résidence d'étudiants. Les liens qui unissaient cette maison privée avec l'Université étaient nombreux : non seulement elle fut le lieu de résidence des Dominicains enseignants et étudiants, mais elle abritait aussi le décanat de la Faculté de théologie, ainsi que sa salle des Actes et ses archives. Pendant longtemps, les Dominicains devenus doyens de la Faculté de théologie y avaient leur bureau officiel, tandis que les professeurs y convoquaient les étudiants qui devaient passer des examens.

En 1905-1906, alors que le bâtiment principal était devenu trop petit, la Société Saint-Pie-V (raison sociale des Dominicains) fit construire un second bâtiment, auquel fut adjointe une chapelle. Toujours debout, il est actuellement loué à l'État de Fribourg, et abrite la Direction de l'Instruction publique, de la Culture et des Sports (D.I.C.S.). Dans les années 1970, les interdictions relatives à la fondation de couvents ayant été enfin levées, la maison devint formellement un couvent régulier, et son nom d'Albertinum fut changé en celui de « Couvent Saint-Albert-le-Grand ». Mais les vieux Fribourgeois ont conservé, gravée dans leur mémoire, l'ancienne appellation. Aujourd'hui encore, du courrier destiné aux Dominicains arrive avec parfois pour simple adresse « Albertinum, Fribourg ».

Sur le plan religieux, l'Albertinum constitue un cas rare parmi les maisons dominicaines. Depuis ses origines, la « Maison Albertinum » (puis le « Couvent Saint-Albert-le-Grand ») n'appartient pas à une entité géographique (une « province »), mais dépend directement de l'autorité suprême des Dominicains, le Maître de l'Ordre des Prêcheurs. Celui-ci, qui réside à Rome près de la magnifique basilique byzantine de Sainte-Sabine, est aussi le Grand chancelier de la Faculté de théologie de Fribourg. Actuellement, les Dominicains en formation initiale sont logés dans un couvent de la province suisse (Saint-Hyacinthe), tandis que l'Albertinum accueille, outre les professeurs de la Faculté, des frères du monde entier venus à Fribourg pour un Master, une Licence canonique ou un Doctorat en théologie.

Bible et Albertinum, de 1890 à aujourd'hui

Les Dominicains enseignant à la Faculté de théologie de Fribourg y occupent diverses chaires : Écriture sainte, histoire de l'Église, philosophie, théologie dogmatique, théologie morale, etc. L'Albertinum a donc abrité plusieurs frères chargés d'enseigner la théologie et l'exégèse biblique. Quelques grands noms émergent dans le domaine de l'Ancien Testament et

des religions du Proche-Orient ancien. Le P. Zapletal († 1938), dominicain tchèque, fut le contemporain fribourgeois du P. Lagrange, fondateur de l'École biblique de Jérusalem. Lors de son arrivée à Fribourg, il fut le plus jeune professeur de la Faculté de théologie. En 1910, alors qu'il était recteur de l'Université, il prononça un célèbre discours sur « L'exégèse catholique de l'Ancien Testament ». Ce fut un signe de grande ouverture intellectuelle et de courage. En effet, comme le P. Lagrange, il subit les foudres de ceux qui s'acharnaient contre le « modernisme » de son enseignement et ses recherches. Dans cette chasse aux sorcières anti-moderniste, la Faculté de théologie de Fribourg et l'École biblique de Jérusalem ont de fait été particulièrement frappées. Plus tard, l'Albertinum accueillit en son sein un dominicain égyptien d'origine juive, le P. de Menasce († 1973) : il devint un grand spécialiste des religions du Proche-Orient. Enfin, plus près de nous, le P. Barthélemy († 2002) se rendit mondialement célèbre par ses recherches sur la Septante et sur la critique textuelle de l'Ancien Testament. Ses travaux sont poursuivis par certains de ses disciples, dans le cadre de l'Institut Dominique Barthélemy rattaché au Département d'études bibliques de la Faculté.

Puisque ce volume traite du Nouveau Testament, tournons-nous vers les chercheurs de cette discipline. Les grands noms ne manquent pas. Signalons tout d'abord le P. Allo, auteur entre autres d'un célèbre commentaire de l'Apocalypse. Au P. Braun, dominicain belge appelé par la suite à la Cour du Roi des Belges comme chapelain, on doit d'avoir souligné l'enracinement du quatrième évangile dans la tradition juive. Le P. Boismard est plus connu comme exégète de Jérusalem, où il passa l'essentiel de sa vie ; mais il vécut trois ans à Fribourg, trouvant le temps d'y rédiger un magnifique commentaire du Prologue du quatrième évangile et quelques articles notables. Le P. Spicq, auteur prolix qui a écrit sur la lettre aux Hébreux et sur la notion chrétienne d'*agapè*, a publié de précieuses *Notes de lexicographie néotestamentaire*, justifiées par un recours permanent à la papyrologie où s'exprimait la langue populaire du temps du Nouveau Testament. Tous ceux-là ont vécu à l'Albertinum, tous y ont travaillé, préparé leurs cours, rédigé leurs ouvrages et articles savants. Plusieurs y ont reçu leurs étudiants, entre autres pour les examens.

Les membres du colloque ont soudainement pris conscience que la maison qui les accueillait, avec son charme quelque peu désuet de vieil hôtel anglais, était hantée par le souvenir de ces grandes figures de la recherche biblique, spécialement néotestamentaire. C'est donc sous de bons augures que les travaux du colloque purent se dérouler. Travaux dont il est temps de présenter la trace écrite, destinée à atteindre un public plus large que le cercle des premiers auditeurs.

Les contributions scientifiques du colloque

« Le corpus lucanien (Luc-Actes) et l'historiographie ancienne : Quels rapports ? » Le point d'interrogation final et le pluriel du terme « rapports » suggèrent qu'il n'y a pas de solution simple et définitive pour répondre à la question. La recherche sur le sujet reste encore, et demeurera sans doute longtemps, ouverte. Les travaux déjà publiés le montrent, et les communications du colloque retravaillées pour la présente publication confirment le caractère ouvert de cette enquête. Chaque contribution garde en effet son aspect personnel et original. Chaque auteur s'exprime au titre de sa compétence, mais aussi avec une méthode d'analyse et une approche parfois fort différentes de celles des autres.

Malgré tout, une conviction commune anime ce volume : habitant de l'Empire romain, l'auteur lucanien inscrit son discours dans une représentation gréco-romaine de l'espace-temps ; mais son intérêt pour la foi en Jésus l'insère aussi dans la perspective eschatologique juive. Luc assume donc un double patrimoine littéraire : celui des historiographes gréco-

romains (dès les *Histoires* d'Hérodote), et celui des auteurs juifs (1 – 2 Chroniques ; 1 – 2 Maccabées ; Flavius Josèphe). En ce sens, il se révèle très original et novateur.

Les contributions de ce recueil sont réparties sous trois rubriques, selon leur point de vue ou leur accent principal : I) en prolongement d'un *status quaestionis* dressé par Daniel Marguerat et Steve Walton et de son évaluation, la première partie du volume explore, selon des modèles profilés, les rapports existant entre la double œuvre lucanienne et les historiographies juives et gréco-romaines ; II) les contributions réunies dans la deuxième section observent, pour leur part, comment l'historien Luc s'inscrit dans la pratique antique de l'écriture de l'histoire, en particulier son *ethos* et son objectif ; III) la dernière partie du recueil se focalise sur certains dossiers particuliers de l'historiographie lucanienne : le macro-texte (Luc-Actes), tel passage ou tel thème particulier.

1. Luc et l'historiographie ancienne : état des lieux et modèles juifs et gréco-romains

1.1. Daniel Marguerat : « Histoire et théologie dans les Actes des apôtres. L'historiographie lucanienne dans la recherche récente. »

La recherche lucanienne met en valeur le souci historien de Luc. Faut-il pour autant ignorer sa compétence de théologien ? Professeur honoraire de l'Université de Lausanne, Marguerat juge cette alternative non pertinente. Il considère que Luc rompt avec le propos d'impartialité des historiens hellénistiques, et se veut théologien en faisant œuvre historienne. C'est en assumant ce rôle d'historien qu'il déploie à travers son écriture une visée kérygmaticque. Les travaux sur la mémoire sociale de Halbwachs et Assmann aident à voir comment Luc a élaboré une représentation chrétienne des origines, appuyée tant sur le souvenir de Jésus que sur celui de la génération apostolique. Cette mémoire collective vise « des gens *intra muros*, des *insiders*, dont les convictions doivent être sécurisées ». Pour expliquer la rupture avec la Synagogue mais aussi l'enracinement du christianisme dans les promesses faites à Israël, Luc écrit un récit de fondation. Sa reconstruction du passé est le fruit d'une créativité contrôlée, qui use de la fiction narrative pour traduire des vérités théologiques.

1.2. Steve Walton : « Acts as Biblical History? »

Professeur à Trinity College, Bristol, Steve Walton brosse à son tour un panorama des recherches sur l'historiographie lucanienne. Pour un nombre croissant de chercheurs – entre autres Rosner, L. Alexander, Marguerat, Jervell, Uytanlet et Schauf –, Luc écrit les Actes en continuité avec l'histoire biblique rapportée dans l'Ancien Testament. Walton identifie les fondements de ces affirmations, et considère les traits majeurs des Actes censés marquer cette continuité ; puis il réfléchit sur ce qu'un tel souci de continuité peut dire de la théologie lucanienne. Pour lui, l'œuvre de Luc se situe à la jonction entre les deux types d'historiographie, grecque et juive, mais elle est plus proche de cette dernière. On peut dire, avec Jervell, que Luc se conçoit comme contribuant aux Ecritures d'Israël, et les mène à leur accomplissement en Jésus. Et, avec Barrett, on peut voir en Luc-Actes « le premier Nouveau Testament ».

1.3. James Morgan : « Prophetic historiography: Definition and relevance for Herodotean and Lukan research. »

La confrontation du corpus lucanien à l'historiographie juive et gréco-romaine est féconde. Mais peut-on franchir les siècles pour établir un parallèle entre Luc-Actes et les *Histoires* d'Hérodote, père prétendu de l'historiographie grecque ? Lecteur à l'Université de Fribourg, James Morgan s'y risque en faisant appel au sous-genre de l'historiographie prophétique, selon laquelle l'histoire humaine ne peut s'expliquer sans la présence des dieux ou de Dieu. Hérodote et Luc aident ainsi leurs lecteurs à interpréter le passé tout en acceptant l'innovation. En tant qu'historien-prophète, le premier historien du christianisme se montre un digne héritier d'Hérodote. Peut-être même s'est-il voulu son meilleur émule ?

1.4. Simon Buttica : « Entre Jérusalem et Rome : les Actes, mythe de fondation d'un peuple. »

Depuis une génération, la recherche consacrée à Luc-Actes s'interroge en termes socio-identitaires sur l'objectif visé par l'auteur de l'œuvre à Théophile. Dans ce but, on explore au fil de son récit les traces du développement et de la légitimation d'un nouveau « mouvement » – « la Voie » (Ac 9,2 ; 24,14 et *passim*) –, tout en situant son œuvre dans la tradition historiographique antique. Professeur à l'Université de Lausanne, Buttica se propose de définir plus précisément le projet littéraire et idéologique de la narration lucanienne, en explorant la possible réception dans les Actes des apôtres du *pattern* des récits de fondation coloniale, attesté dans les textes historiques de l'Antiquité. En reprenant ce *topos* ancien mais toujours actuel – connu à la période archaïque, il marque encore *L'Enéide* de Virgile –, Luc a contribué à la désignation d'un *tertium genus hominum* entre Juifs et païens de l'Empire romain : les « chrétiens » (Ac 11,26). Le diptyque de Luc serait ainsi le pendant chrétien des *Antiquités juives* de Flavius Josèphe.

2. Ecrire l'histoire dans l'Antiquité : l'*ethos* et l'objectif de l'historien Luc

2.1. Anthony Giambrone : « 'So that You May Know the Truth' (Luke 1:4): Measuring Fiction, Luke 1–2, and the Historiographical Importance of Being Earnest. »

Membre de l'École biblique de Jérusalem, Anthony Giambrone s'interroge sur la frontière entre historiographie et fiction, à partir du *topos* de l'« historien qui ment ». Il accorde une attention spéciale à la réception polémique par les auteurs païens des évangiles, et notamment du récit lucanien de la conception de Jésus. Les résonances mythographiques de ce récit le distinguent largement de la mythographie rationalisée et bien circonscrite des grands historiens antiques. Ainsi, le récit des deux naissances miraculeuses (Lc 1–2) rapproche plutôt Luc d'une tradition culturelle locale, en continuité avec la tradition juive des *Heimatkunde* sacerdotales, un genre littéraire qui tenait à la fois de l'histoire et du roman. Toutefois, cette affinité générique du récit lucanien de l'enfance n'aboutit pas à un jugement entre faits et fiction. Selon la suggestion de Hayden White – dans son œuvre *Metahistory* –, il faut plutôt considérer l'appel éthique et esthétique de Luc comme une manière de réfuter tout jugement porté sur la véracité de son histoire.

2.2. Thomas Schumacher : « Identität und Geschichte: Gegenwartsdeutungen im Lukanischen Doppelwerk. »

Professeur d'exégèse du Nouveau Testament à Fribourg, Thomas Schumacher rappelle que les historiens anciens mélangeaient parfois informations historiques et motifs mythiques,

donnant à leur interprétation des faits une dimension subjective. Souvent, on classe les Actes dans le genre historiographique, et l'évangile dans le genre biographique (*Vita*). Ces deux genres étant généralement bien distingués dans l'Antiquité, la double œuvre de Luc constituerait une des rares exceptions de combinaison. Mais Schumacher se demande si le genre historiographique suffit à caractériser les Actes, et avance la thèse suivante. Sous la plume de Luc, la première mention du nom de Jésus apparaît dans le récit de l'Annonciation (Lc 1,31). Or, elle est suivie par le motif de la royauté davidique (Lc 1,32-33), qui est absent du reste de l'évangile mais se retrouve dans les Actes (Ac 2,30-33), à partir d'une citation de psaume (Ac 2,34 < Ps 109,1 LXX). C'est pourquoi on peut se demander si Luc n'a pas plutôt choisi le genre biographique, en le traitant différemment dans ses deux tomes : l'évangile nous donnerait la *Vita* du Jésus terrestre, tandis que les Actes nous livreraient la *Vita* du Christ *exalté*. La génération de Théophile, ou celle du lecteur d'aujourd'hui, n'a pas à envier celle des témoins oculaires du Jésus terrestre. Elle aussi est témoin des œuvres accomplies par le Ressuscité-exalté.

2.3. Manfred Lang : « Der demokratischere Weg. Beobachtungen zur Apostelgeschichte und zu Velleius Paterculus »

La recherche contemporaine sur les Actes accorde peu d'intérêt à une petite œuvre de la littérature latine, due à l'historien Velleius Paterculus (env. 20 av. J.C – env. 30 ap. J.C.) : les *Historia Romana*. Professeur à la Martin-Luther-Universität de Halle-Wittenberg, Manfred Lang défend l'idée que de l'œuvre de Velleius pourrait aider à mieux comprendre les Actes. En effet, Velleius a non seulement l'art des raccourcis, mais encore il donne à son récit une allure de feuilleton qui, sur le plan structurel, offre de précieux points de comparaison avec les Actes. En outre, l'« histoire » (« Geschichte ») telle que l'entend Velleius tourne autour de l'évocation de personnalités, par exemple des figures de philosophes. Or, on retrouve cet aspect chez Luc. En effet, en offrant une suite au premier tome de son diptyque, les Actes se présentent à la fois comme de l'historiographie personnalisée et de l'historiographie théologique. Mais, chez Luc, le concept d'historiographie personnalisée prend un tour plus « démocratique », puisqu'il ne se concentre pas d'abord et uniquement sur de grandes figures, mais sur un vaste mouvement de foi intéressant de nombreux croyants, dont la plupart demeurent anonymes.

3. Quelques dossiers de l'historiographie lucanienne au prisme de l'histoire ancienne

3.1. Marie-Françoise Baslez : « “Craignant-Dieu” et judaïsants dans le monde des Actes des apôtres : représentations et réalités de terrain. »

Professeur émérite d'Histoire des religions de l'Antiquité à l'Université de Paris-Sorbonne, Marie-Françoise Baslez s'interroge sur la valeur des figures de « craignant Dieu » campées dans plusieurs scènes inaugurales des Actes, et sur le sens de la terminologie utilisée par Luc pour distinguer, à l'intérieur des communautés synagogales, entre « prosélyte », « craignant Dieu », « rendant un culte à Dieu (*sebomenos ton theon*) » et « sympathisants » du judaïsme. De fait, les Actes des apôtres suggèrent que les synagogues du monde grec associaient des membres d'origine diverse et différemment intégrés. A partir de 1986, on a cru qu'une inscription (Aphrodisias) confirmait la valeur historique des récits lucaniens quant à leur représentation du judaïsme, avec leur mention des « prosélytes » (*theosebeis*) et des « sympathisants ». Mais, depuis 2010, on sait que ce document épigraphique est plus tardif que Luc-Actes. Dès lors, pour comprendre la pensée et la pratique missionnaires des Actes, il faut

les comparer à leurs vrais parallèles historiques et documentaires : Flavius Josèphe et les inscriptions juives d'Orient.

3.2. Cédric Brélaz : « Observer les réalités institutionnelles de l'Empire romain : sources, traitement et fonction des informations de nature administrative dans le récit de Luc-Actes. »

En décrivant l'activité missionnaire de Paul, Luc fait allusion aux réalités administratives et institutionnelles de l'Empire romain du milieu du 1^{er} siècle : statut des communautés locales de l'Empire, prérogatives de leurs détenteurs de charges publiques, et fonctionnement du système judiciaire dans les provinces. Pour repérer les sources dont Luc a pu disposer, Cédric Brélaz, professeur d'Histoire de l'Antiquité à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de l'Université de Fribourg, compare le récit lucanien avec les principaux genres littéraires grecs de son époque : historiographie, romans et Seconde Sophistique. Puis il cherche les raisons qui ont poussé Luc à prêter une telle attention aux informations de nature administrative concernant les structures de l'Empire romain. Au-delà de leur valeur documentaire, qui authentifie les faits et gestes de Paul, ces informations, en particulier celles relatives à la procédure judiciaire, auraient une fonction narrative : elles viseraient à renforcer la veine apologétique du récit en démontrant l'innocence de Paul envers la loi des juifs et celle des Romains. Dans ce sens, le diptyque lucanien présente d'intéressantes analogies avec l'argumentation juridique attestée dans les dossiers épigraphiques de plaintes adressées aux autorités impériales par des communautés locales, ainsi qu'avec la première littérature martyrologique chrétienne ; il mérite ainsi d'être comparé aux pièces les plus anciennes du dossier des *Acta Alexandrinorum*.

3.3. Nathalie Siffer : « Le rapport de Luc à l'historiographie antique à la lumière de deux épisodes d'Ac 16 : la vision nocturne de Paul et sa libération miraculeuse de prison. »

Maître de conférences à la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg, Nathalie Siffer s'intéresse à deux passages du ch. 16 des Actes relatant chacun une intervention divine particulière. Luc évoque ailleurs d'autres cas semblables, mais ces deux épisodes contiennent plusieurs traits inhabituels. En outre, ils méritent d'être comparés avec la littérature antique, entre autres les écrits historiographiques gréco-romains. La vision nocturne de Paul (Ac 16,9) suit une intervention étonnante de l'Esprit (Ac 16,6-7), qui le détourne de son itinéraire pour l'entraîner vers l'Europe. Ce contexte singulier, tout comme le contenu de la vision, rappelle certaines pages des ouvrages historiographiques gréco-romains. Quant à la deuxième intervention divine, elle aboutit à la délivrance miraculeuse de Paul et Silas emprisonnés à Philippi (Ac 16,25-26). On y trouve notamment le *topos* de la libération miraculeuse par ouverture des portes, bien attesté dans la littérature gréco-romaine. Siffer s'interroge ensuite sur le rôle et la fonction de ces deux épisodes au sein d'Ac 16, un chapitre qui, à ses yeux, mérite d'être rapproché des récits antiques de fondation, en particulier des récits de fondation de culte. Luc voudrait ainsi inscrire l'expansion de la foi chrétienne dans le cadre de l'histoire, tout en soulignant l'accomplissement du plan divin de salut.

3.4. Chantal Reynier : « L'espace maritime dans les Actes des Apôtres. Représentation et fonction. »

Ancien professeur d'exégèse aux Facultés jésuites de Paris (Centre Sèvres), Chantal Reynier est collaboratrice scientifique à l'Université de Fribourg. Spécialiste des écrits pauliniens et des

voyages par mer dans l'Antiquité, elle offre une contribution originale à la recherche effectuée durant le colloque. Sans relever de la littérature périplographique, les Actes livrent des récits maritimes d'une authentique valeur géographique et historique. Ils décrivent diversement les itinéraires empruntés par les premiers chrétiens (Ac 13–28) : simple mention d'un trajet entre deux points, ou description détaillée de déplacements. L'espace maritime est perçu à partir du point de vue du navigateur, mais il reste véritablement mesuré et structuré par la temporalité. Selon la vision grecque, la mer unit plus qu'elle ne sépare. Sous la plume de Luc, elle contribue à forger l'unité des missions pauliniennes, et se révèle un élément clé pour en situer et en comprendre la stratégie. Les récits maritimes de Luc sont non seulement de bons témoins de l'histoire de la navigation antique, mais ils mettent la mer au service de la « Bonne Nouvelle ».